Nations Unies S/2016/864



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 octobre 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 27 de la résolution 2287 (2016) du Conseil de sécurité, par laquelle ce dernier m'a prié de continuer de l'informer des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), et de porter immédiatement à son attention toute violation grave de l'Accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei (S/2011/384, annexe). Il fait le point de la situation à Abyei ainsi que du déploiement de la Force et des opérations qu'elle a menées depuis la publication de mon précédent rapport (S/2016/353), en date du 15 avril 2016, jusqu'au 14 octobre 2016. En outre, il rend compte des derniers progrès accomplis dans l'accomplissement des tâches supplémentaires confiées à la FISNUA en application de la résolution 2024 (2011) du Conseil, relative au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

II. Situation de sécurité

2. La situation en matière de sécurité dans la zone d'Abyei est demeurée calme dans l'ensemble mais imprévisible. La FISNUA a continué de mener des opérations pour maintenir la paix et la stabilité. Elle a effectué 16 047 patrouilles nocturnes et diurnes et 2 968 missions d'escorte et facilité la tenue de 243 réunions du Comité mixte de sécurité avec les responsables locaux dans la zone d'Abyei.

3. Le Gouvernement soudanais a continué de maintenir entre 120 et 150 agents de la police du pétrole à l'intérieur du complexe pétrolier de Diffra, en violation de l'Accord du 20 juin 2011 et de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Des éléments de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) ont également été signalés dans la zone d'Abyei. Le 8 mai, un soldat de l'Armée sud-soudanaise en permission qui avait été aperçu en train de menacer un villageois avec son fusil à Agok, dans le secteur sud, a été désarmé par les troupes de la FISNUA et remis au Comité de protection de la communauté d'Agok.

4. Comme indiqué dans mon précédent rapport, la stratégie adoptée par la FISNUA pour prévenir et atténuer les conflits lors de la précédente saison sèche



16-17367 (F) 141016 171016





avait consisté à créer une ligne de séparation entre les communautés misseriya et ngok dinka. L'assouplissement prévu et sélectif de la ligne de séparation a permis aux populations misseriya d'accéder aux pâturages et aux ressources en eau dans la partie sud de la zone d'Abyei. Il a également permis aux Ngok Dinka de revenir, pour la première fois depuis le conflit de 2011, dans neuf villages au nord de la rivière Kiir. Avec l'arrivée de la saison des pluies, en juin, la migration inverse des Misseriya vers le nord, concernant environ 35 000 personnes, s'est effectuée pacifiquement dans l'ensemble, sans les flambées de violence qui l'ont toujours caractérisée.

5. Dans certains cas, du bétail a été volé lorsque des Misseriya ont mené leurs troupeaux paître dans des zones habitées par des Ngok Dinka. Dans le cadre de la promotion de la réconciliation et de la coexistence pacifique, la FISNUA a aidé à la restitution de bétail volé par les deux parties. Des progrès importants ont été accomplis dans la surveillance des biens et du bétail volés par les deux communautés et leur restitution ou l'indemnisation rapide des victimes. Le 25 avril, suite à plusieurs signalements de vol de bétail par des inconnus dans le secteur central, un dirigeant de la communauté ngok dinka a restitué du bétail à un dirigeant de la communauté misseriya, en présence de représentants de la FISNUA. En retour, le 4 mai, les têtes de bétail dont la disparition avait été signalée par les Ngok Dinka à Noong ont été récupérées et restituées par les dirigeants de la communauté misseriya. La coopération entre les communautés s'est élargie à d'autres actes criminels susceptibles de causer des troubles; le 28 avril, les dirigeants de la communauté misseriya ont indemnisé la famille d'un Ngok Dinka qui avait été poignardé à mort, le 1er avril, à Noong. La moto de la victime lui a également été rendue.

6. La criminalité est en grande partie intra-ethnique. Le 10 juin, un Ngok Dinka, armé d'un fusil AK-47, a attaqué trois membres du Comité de protection des Ngok Dinka pour des raisons inconnues, dans la zone d'Agok, tuant deux personnes et en blessant gravement une autre. L'agresseur s'est ensuite donné la mort. Le 27 avril, un Ngok Dinka a tué par balle un autre Ngok Dinka dans la ville d'Abyei. De même, le 10 mai, un éleveur de bétail a été poignardé à mort au cours d'une bagarre avec un autre éleveur de bétail, à 8 kilomètres de Tajalei dans le secteur sud.

7. En ce qui concerne les incidents de sécurité concernant les opérations de la FISNUA, le 3 août, des individus armés non identifiés ont tiré des rafales de mitraillettes et des roquettes à proximité de la base opérationnelle de la compagnie de la FISNUA à Tajelei, dans le secteur sud. La FISNUA a envoyé une patrouille dans la zone suspecte et récupéré deux roquettes explosées, neuf balles réelles et 23 douilles.

8. Le nombre de vols et d'effractions à l'intérieur du complexe de la FISNUA ainsi que dans les locaux communs des Nations Unies occupés par le personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies a relativement diminué. Alors que pendant la période précédente on avait dénombré 22 effractions et vols, au cours de la période considérée, il n'y en a eu que neuf. La construction de clôtures en dur a contribué à cette amélioration. Ces effractions ont été commises par des jeunes d'Abyei et des zones voisines.

9. La création du Service de police d'Abyei demeurant une question difficile, la composante de police de la FISNUA a poursuivi ses efforts pour épauler le maintien de l'ordre grâce à des patrouilles communautaires interactives. La police de la

FISNUA a effectué 271 patrouilles indépendantes et conjointes d'observation de la sécurité et communautaires interactives, portant sur une distance totale de 5 852 kilomètres. La composante de police de la FISNUA a continué de renforcer les capacités des comités de protection communautaire, conformément au paragraphe 16 de la résolution 2287 (2016) du Conseil de sécurité. La police de la FISNUA, qui partage les locaux avec les comités de protection communautaire, a dispensé une formation sur la gestion des situations de maintien de l'ordre et l'exécution de fonctions administratives. La création de comités de protection communautaire dans le nord d'Abyei a continué d'être reportée en raison des réserves émises par le Gouvernement soudanais à cet égard.

10. La composante de police a assisté à des réunions conjointes sur la sécurité avec les militaires et les acteurs communautaires dans les secteurs du centre et du nord, pour partager des techniques de police de proximité et promouvoir des quartiers plus sûrs, comme moyen de protéger les civils. La cellule de lutte contre la violence sexiste de la police de la FISNUA a animé, en collaboration avec la cellule d'éducation et de formation de la FISNUA, des séances de formation initiale portant sur la violence sexuelle et sexiste, l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'égalité des sexes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes. La police de la FISNUA a mené des campagnes de prévention de la criminalité dans le cadre de la sécurité.

11. Conformément au mandat qui a été donné à la FISNUA de confisquer et de détruire les armes, des soldats et des policiers de la Force ainsi qu'avec du personnel du Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix ont détruit 13 fusils AK-47 et plus de 6 000 cartouches d'armes légères dans le bâtiment affecté à la gestion des armes et des munitions de la FISNUA situé à Dokura dans le secteur central. Quatre mines antipersonnel, dont trois à proximité du marché commun, à Noong, ont été neutralisées suite à leur signalement par les membres de la communauté. Au cours de la période considérée, 90 kilomètres d'itinéraires prioritaires comprenant notamment ceux utilisés par des bases opérationnelles de compagnie pour effectuer des patrouilles intensives ont été vérifiés et déclarés exempts de risques explosifs. Trois itinéraires dans la zone d'Abyei n'avaient toujours pas été vérifiés à la fin de la période considérée.

12. Une enquête non technique et des activités de sensibilisation au danger des mines dans diverses communautés ont permis l'identification et la destruction de 77 restes explosifs de guerre. La zone prévue pour l'agrandissement du camp d'Abyei, soit 540 000 m2, a été jugée exempte de risques explosifs. Des messages de sensibilisation aux dangers des mines ont été communiqués à 461 membres du personnel civil de la FISNUA, observateurs militaires, militaires et membres du personnel des organismes des Nations Unies. Des messages de sensibilisation au danger des mines ont également été communiqués à plus de 18 600 personnes, y compris des éleveurs nomades et des rapatriés.

13. Dans le cadre de sa stratégie de prévention et d'atténuation des conflits, la FISNUA a consolidé son déploiement à Goli et Marial Achak, dans les secteurs nord et sud, respectivement, et installé des bases opérationnelles de compagnie permanentes. En juin, le Gouvernement soudanais a levé les restrictions imposées à la livraison de matériaux de construction dans la zone d'Abyei, afin que la Force puisse commencer les travaux d'agrandissement du camp d'Abyei et reprendre ceux d'amélioration de l'infrastructure de la Mission.

III. Dialogue intercommunautaire

14. La FISNUA a poursuivi sa collaboration avec les deux communautés pour renforcer le dialogue et promouvoir la réconciliation. À cette fin, l'accent a été mis sur la promotion du marché commun, mis en place à Noong dans le secteur central à la mi-mars. Avec l'arrivée de la saison des pluies, le marché commun a été déplacé à Amiet du fait de craintes que Noong ne soit plus accessible aux véhicules de transport de marchandises et de passagers pendant cette saison. Le marché a ouvert le 14 juin depuis son nouvel emplacement, la plupart des activités ayant consisté à installer des étals et à construire des abris.

15. En ce qui concerne les deux marchés communs à Noong et Amiet, la FISNUA a fourni un périmètre et une zone de sécurité, et des comités mixtes pour la paix ont été créés pour gérer les activités du marché. Des représentants de la FISNUA ont assisté aux réunions hebdomadaires du Comité mixte pour la paix en tant qu'observateurs. La FISNUA a également confisqué des armes à plusieurs reprises sur le marché et dans ses environs. Le 3 mai, une patrouille de la FISNUA a arrêté deux hommes misseriya munis de trois AK-47 et de munitions diverses dans la zone de Nynchor, dans le secteur central, et les a remis aux dirigeants communautaires à Diffra pour engager des poursuites. Le 8 mai, les troupes de la FISNUA ont désarmé un Misseriya et un Ngok Dinka armés respectivement d'un vieux fusil et d'une grenade sur le marché commun de Noong.

16. Plusieurs incidents majeurs liés à la sécurité ont eu lieu sur le marché et dans ses environs. Le 4 mai, un Ngok Dinka a été tué et sa moto volée par des inconnus alors qu'il se rendait du marché de Noong à Abyei, dans le secteur central. Le 7 juin, deux assaillants à moto non identifiés ont tiré et tué deux hommes et en ont gravement blessé un autre lorsqu'ils ont ouvert le feu sur un véhicule allant de Noong à Abyei. Le 21 juin, dans la zone de Kolom dans le secteur central, des assaillants non identifiés armés de fusils automatiques et de roquettes ont ouvert le feu sur un pick-up qui emmenait des commerçants du comté de Twic dans l'État de Warrap (Soudan du Sud) au marché commun de Noong. Cet attentat a fait cinq morts et plusieurs blessés. Les assaillants se sont enfuis dans le véhicule des victimes au cours d'un échange de tirs avec une patrouille de la FISNUA qui répondait à l'incident. La FISNUA a par la suite retrouvé le véhicule et arrêté deux suspects. Après des enquêtes préliminaires, les suspects ont été remis aux observateurs nationaux soudanais, le 26 juin. Dans la nuit du 29 juin, sur le site du nouvel emplacement du marché commun à Amiet, des inconnus armés ont attaqué des négociants Dinka du comté de Twic, faisant deux morts et deux blessés graves. Les hommes armés se sont enfuis avec une partie de leurs marchandises et 116 500 livres sud-soudanaises. Selon certaines informations, il y aurait eu une altercation au sujet de transactions commerciales entre les victimes et certains commerçants misseriya plus tôt dans la journée.

17. Suite à ces incidents, le 30 juin, la FISNUA a tenu une réunion avec les chefs traditionnels Ngok Dinka pour discuter des moyens de trouver des solutions durables pour endiguer cette vague récente d'attentats sur le marché. Un accord a été conclu en vue de suspendre les activités du marché jusqu'à la tenue d'une réunion conjointe entre les deux communautés pour contrôler et gérer les divers aspects sécuritaires et administratifs du marché commun. La suspension temporaire de ce dernier a eu des répercussions sur la situation humanitaire et le relèvement dans la zone d'Abyei, ainsi que sur les zones voisines du Soudan du Sud, les

activités commerciales ayant été suspendues pour permettre la mise en place de dispositifs de sécurité avant sa réouverture.

18. Afin de renforcer le sentiment que le marché appartient aux deux communautés, la FISNUA a facilité les réunions du Comité mixte pour la paix organisées, entre les Ngok Dinka et les Misseriya à Todach, dans le secteur central, les 21 et 28 juillet. La FISNUA a également facilité une réunion intercommunautaire entre les chefs traditionnels à Todach, le 4 août. Les chefs traditionnels des deux parties sont convenus de transférer provisoirement le marché à Amiet, jusqu' au 31 décembre. Dans l'accord ils se sont également engagés à la coexistence pacifique, au versement d'une indemnisation pour les précédentes affaires de criminalité et à la prise de mesures pour mettre fin à l'insécurité qui règne autour du marché commun en créant un tribunal coutumier. Le 10 août, la FISNUA a facilité la tenue d'une réunion de suivi du comité mixte pour la paix, à Amiet, afin d'en définir les modalités, laquelle a débouché sur un accord écrit prévoyant la réouverture officielle du marché commun dans cette ville le 15 août. Les partenaires humanitaires et la FISNUA ont contribué en fournissant des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement. La FISNUA a aidé actuellement les deux communautés à mettre en place un mécanisme conjoint de sécurité ainsi que les tribunaux coutumiers mixtes susmentionnés en vue d'assurer le maintien de l'ordre sur le marché.

19. Les incidents liés à la sécurité n'ont toutefois pas cessé. Le 24 août, des voleurs non identifiés, transportant des fusils d'assaut AK-47, ont volé six Ngok Dinka dans un véhicule près de Dokura dans le secteur central. Le 8 septembre, trois voleurs armés non identifiés ont tué par balle une commerçante misseriya et blessé gravement une autre personne voyageant dans un véhicule au nord de Todach, dans le secteur nord. Le 22 septembre, les comités de paix Ngok Dinka et Misseriya se sont réunis au marché d'Amiet pour discuter du prix du sang à verser aux Misseriya pour le meurtre d'une femme misseriya mettant en avant son importance et sa justesse pour les familles endeuillées des deux côtés afin d'enrayer tout désir de vengeance et l'insécurité qui en résulte.

IV. Évolution de la situation politique

20. Le Comité mixte de contrôle d'Abyei ne s'est pas réuni depuis mars 2015. Une réunion qui avait été prévue pour mai 2016 à Addis-Abeba a été ajournée à la demande du Soudan du Sud dans l'attente de l'issue de consultations au sein de son gouvernement. Toutefois, une délégation du Comité sud-soudanais, qui ne s'était pas rendue à Abyei depuis plus d'un an, est arrivée à la FISNUA pour une visite officielle de trois jours du 30 août au 1er septembre. La délégation a été informée de la situation politique et sécuritaire actuelle, des schémas de réinstallation dans le nord d'Abyei, de la situation des rapatriés, du marché commun, des projets à impact rapide, et des travaux préliminaires effectués par les fonds et programmes des Nations Unies.

21. La même semaine, le 4 septembre, le Chef par intérim de la Mission/commandant de la Force a rencontré les responsables soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei à Khartoum. Il a été assuré de leur appui aux processus de paix au niveau local et de leur intérêt pour la reprise des réunions du Comité. La FISNUA espère que ces échanges permettront de stimuler et de promouvoir une

attitude positive dans les deux capitales pour les questions d'intérêt commun et de fournir la dynamique nécessaire pour tenir enfin et à brève échéance la prochaine réunion du Comité.

V. Situation humanitaire et relèvement

22. La situation économique difficile, les mouvements de population, les tensions intercommunautaires et le caractère limité, voire l'absence, de services publics de base ont continué à engendrer d'importants besoins humanitaires et de relèvement dans la zone d'Abyei. Les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, de concert avec les organisations non gouvernementales (ONG), ont continué de dispenser une assistance humanitaire et une assistance en matière de relèvement à 139 000 personnes vulnérables dans la zone d'Abyei, y compris 35 000 migrants saisonniers qui sont entrés dans la zone en octobre 2015 et partis en juin 2016. L'acheminement de l'aide humanitaire et en matière de relèvement a parfois été interrompu en raison du mauvais état des routes endommagées par les fortes pluies.

23. Malgré des difficultés logistiques au Soudan du Sud, environ 95 % des besoins alimentaires prévus ont été prépositionnés dans plusieurs entrepôts de la zone d'Abyei. Environ 6 800 personnes déplacées de l'État de l'Unité au Soudan du Sud ont bénéficié de la distribution générale de vivres dans les camps de personnes déplacées de Majak, Deng, Kaia et Magar. Dans le cadre du programme Vivres pour la création d'actifs, environ 1 600 hectares de terres ont été plantées de sorgho et de légumes et 69 000 personnes ont bénéficié de distributions mensuelles de denrées alimentaires. La communauté misseriya a bénéficié des efforts faits pour soutenir les moyens de subsistance des communautés par le biais de la formation professionnelle et d'activités génératrices de revenus. En outre, 53 000 têtes de bétail appartenant aux Misseriya ont été vaccinées avant de quitter la zone en mai 2016.

24. Les services de nutrition et de soins de santé intégrés se sont poursuivis dans les 13 centres de santé et dispensaires mobiles dans toute la zone d'Abyei, y compris la vaccination contre la rougeole et la fourniture de médicaments essentiels. Les partenaires ont prépositionné des fournitures médicales pour la saison des pluies dans deux cliniques dans le nord d'Abyei et dans l'hôpital civil d'Abyei pour le sud d'Abyei. Le dépistage de la malnutrition et l'appui à la programmation pour les patients atteints de malnutrition aiguë et modérée s'est poursuivi dans le cadre d'un programme ciblé d'alimentation d'appoint dans le centre et le sud d'Abyei. Les autres activités principales comprenaient le renforcement des capacités du personnel soignant, la formation en vue de promouvoir la santé et la nutrition au sein de la communauté; la distribution de trousses d'hygiène et de moustiquaires; et des campagnes sur le don de sang et la malnutrition dans toute la zone d'Abyei.

25. Des trousses de matériel pédagogique ont été distribuées à 20 écoles dans le centre, le nord et le sud de la zone d'Abyei. Le programme nourriture contre éducation a fourni des repas à 16 689 élèves et 3 163 filles ont reçu des rations à emporter à la maison dans 20 écoles dans le sud et le centre de la zone d'Abyei, afin de les encourager à fréquenter l'école. En outre, le programme a mené une opération de déparasitage à l'intention de 12 000 écoliers dans 20 écoles. Deux écoles primaires dans les villages de rapatriés de Noong et de Marial Achak ont été remises en état. Le service local de protection sociale a continué de suivre les questions

relatives à la protection de l'enfance et un centre d'accueil a été construit à Agok pour favoriser la réunification des enfants non accompagnés avec leur famille. Les sud-soudanais fuyant le conflit et qui ont transité par Abyei pour des destinations diverses au Soudan étaient majoritairement des femmes et des enfants. Étant donné la faiblesse des mécanismes de protection de l'enfance à Abyei, les enfants ont été exposés à des risques de violence, d'exploitation et d'atteintes sexuelles au cours de la migration.

26. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau salubre, six nouveaux puits ont été creusés et 29 pompes à bras ont été réparées, dont ont bénéficié au moins 35 000 personnes. Les activités d'hygiène et d'assainissement ainsi que la campagne conjointe de nettoyage se sont poursuivies dans les villages du nord et du sud avec la participation des membres de la communauté. Les autres activités ont notamment consisté à former des comités d'usagers de l'eau et des responsables locaux de la gestion de l'eau et de l'entretien des réservoirs d'eau à énergie solaire. Toutefois, le système de répression étant limité, le vandalisme et le vol de systèmes solaires se sont généralisés, ce qui demeure un problème.

27. Les restrictions imposées par le Gouvernement soudanais sur les organisations non gouvernementales ont limité la capacité des acteurs humanitaires et du développement, en particulier dans les régions nord d'Abyei. Au nombre des autres obstacles figuraient l'insuffisance des fonds, les coûts élevés de la mise en œuvre en raison de contraintes logistiques et de sécurité, les retards dans la délivrance des permis de voyage et des restrictions sur les mouvements de personnel et l'acheminement des fournitures par le Gouvernement soudanais.

28. Le conflit au Soudan du Sud a également eu des incidences sur les opérations humanitaires dans la zone d'Abyei, notamment la réinstallation temporaire des fonctionnaires internationaux à Djouba; le pillage et le prix élevé des fournitures achetées au Soudan du Sud; et des retards dans les activités des ONG appuyées par les bureaux du Soudan du Sud, en particulier celles qui sont basées à Agok. À la fin du mois de juin et en juillet, la FISNUA a surveillé le transit vers le nord à travers la zone d'Abyei de Sud-Soudanais et Soudanais déplacés, dont la plupart cherchaient à fuir l'instabilité dans la région de Wau, dans le Bahr el-Ghazal occidental (Soudan du Sud). Environ 1 000 déplacés sud-soudanais ont transité par la zone d'Abyei vers le Soudan. Le 12 août, plus de 180 personnes déplacées originaires de diverses régions du Sud-Soudan ont été vues autour de Dari, près de Diffra, dans le secteur nord, en direction du Soudan. La FISNUA et les institutions, fonds et programmes des Nations Unies ont fourni un appui au transit des personnes déplacées.

VI. Situation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

29. Le 5 juin, la FISNUA a assisté à la session ordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité à Khartoum. Les participants ont examiné, entre autres, la mise en œuvre de l'Accord de coopération du 27 septembre 2012 entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud ainsi que des questions de sécurité commune. Réaffirmant leur attachement à l'Accord de coopération, les coprésidents respectifs ont appelé à redoubler d'efforts collectifs et à élaborer des directives de mise en œuvre précises de l'Accord, assorties d'un calendrier approprié.

30. Au cours de la réunion, la FISNUA a rappelé les difficultés rencontrées, demandant un appui pour mettre en place un système de notification 48 heures à l'avance pour les patrouilles aériennes et les patrouilles terrestres de 24 heures. Les deux parties sont convenues de réactiver le calendrier du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière tel qu'il avait été prévu afin qu'il soit pleinement opérationnel avec la mise en place des nouveaux secteurs à Buram et à Malakal, dans un délai de trois mois. Ils sont également convenus de créer deux bases d'opérations dans le secteur 1 (Gok Machar) et le secteur 2 (Kadugli). La FISNUA a souligné qu'aucun projet d'infrastructure ne serait prévu pour le Mécanisme conjoint au-delà de la capacité opérationnelle initiale, tant que les deux parties ne progresseraient pas dans l'application d'un accord sur les arrangements de sécurité. Les parties sont également convenues que les 10 couloirs de passage de la frontière seraient ouverts en deux phases, la mise en œuvre de la première phase portant sur quatre de ces sites. Le 21 août, les ministres de la défense du Soudan et du Soudan du Sud se sont réunis à Khartoum, en marge de la visite au Soudan du Premier Vice-Président du Soudan du Sud, Taban Deng Gai. Des questions de sécurité restées en suspens à l'issue de la réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité du 5 juin ont été abordées à cette occasion. À cet égard, la FISNUA n'a pas encore reçu de confirmation du respect par les deux parties des engagements pris le 5 juin, notamment du retrait de toutes les forces de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et de l'appui au Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. En outre, l'approbation de patrouilles terrestres par le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité est toujours en suspens, y compris pour une patrouille dans la région de Tishwin, le 8 février 2016, où une mission de surveillance aérienne a observé la présence de véhicules armés et d'un camp militaire en construction.

31. Pendant la période considérée, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a continué de rencontrer de nombreux problèmes dans la mise en œuvre de son mandat de vérification et de contrôle aériens. La grande majorité des patrouilles n'ont pu être effectuées en raison de l'indisponibilité des appareils pour des raisons techniques, de conditions météorologiques défavorables ou du refus d'autorisation d'atterrissage par le Gouvernement sud-soudanais, en violation des résolutions 1990 (2011) et 2024 (2011) du Conseil de sécurité et de l'accord sur le statut des Forces signé en 2012. Les restrictions imposées par la division de l'ALPS à Aweil, dans le Bahr el-Ghazal occidental, demeurent en place, empêchant la couverture de la zone frontalière démilitarisée et sécurisés vers le côté ouest de la zone d'Abyei. Sur les 42 missions prévues, 7 seulement ont été effectuées, toutes dans la partie orientale. À ce jour, le Mécanisme n'a pu effectuer que 80 des 213 patrouilles de vérification aérienne prévues. Les patrouilles aériennes inscrites au budget 2015-2016 ont augmenté de 7 % par rapport à l'exercice précédent.

32. Les équipes d'appui à la patrouille du Service de la lutte antimines sont restées prêtes à se déployer pour appuyer les patrouilles terrestres du Mécanisme dans les états-majors de secteur à Kadugli (Soudan) et à Gok Machar (Soudan du Sud). En outre, le Service de la lutte antimines a dispensé une formation intégrée sur les patrouilles au sol à 87 contrôleurs nationaux, observateurs militaires internationaux et éléments du Groupe éthiopien de protection de la Force.

VII. Appui à la Mission

33. Au cours de la période considérée, la composante militaire de la FISNUA comptait 4 527 militaires (233 officiers d'état-major/observateurs militaires et 4 294 soldats) sur les 5 326 autorisés. La composante de police de la FISNUA s'élevait à 8 policiers contre un effectif autorisé de 50, dont 3 femmes, provenant de 3 pays fournisseurs d'effectifs de police. Le Gouvernement soudanais a également retardé le renouvellement des visas pour les membres de la police en poste et il a refusé de délivrer des visas aux nouvelles recrues de la police et au personnel pénitentiaire à partir d'avril 2015, ce qui a eu des répercussions sur les capacités opérationnelles de la composante de police à s'acquitter de ses tâches. Le nombre total de civils dans la Force s'établissait à 237. Le Gouvernement soudanais a délivré 72 visas au personnel de la FISNUA, tandis que des visas pour 14 fonctionnaires, 30 militaires, 32 prestataires de services, 63 membres du Service de la lutte antimine et deux visiteurs sont toujours en attente. Au 1er septembre, la mission avait achevé la relève de 1 055 militaires par l'aéroport de Kadugli, au moyen de 130 rotations effectuées par hélicoptère.

VIII. Aspects financiers

34. Par sa résolution 70/269, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 268,6 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Force au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017. Au 6 octobre 2016, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FISNUA s'élevait à 23,9 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions restant à verser pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 2 339,1 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents avait été effectué pour la période allant jusqu'au 31 juillet 2016, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents avait été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin 2016, conformément au calendrier des versements trimestriels.

IX. Observations et recommandations

35. Il est ressorti clairement de la réunion ordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité tenue à Khartoum le 5 juin et de la réunion des deux ministres de la défense, qui a eu lieu le 21 août, que les Gouvernements soudanais et sud-soudanais étaient enclins à renouveler leur engagement envers la mise en service du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Toutefois, la réunion ordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, prévue pour le 8 août, à Djouba, n'a pas eu lieu. Je demande aux deux parties de maintenir la dynamique et l'esprit constructif de leur réunion du 5 juin et de concrétiser leurs engagements.

36. L'intention exprimée par les deux parties de présenter un rapport à la FISNUA et au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sur l'achèvement du redéploiement des forces de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée ne s'est toujours pas concrétisée. Avec l' arrivée de la saison sèche, il est essentiel que les deux gouvernements honorent les engagements qu'ils ont pris dans

le cadre du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité de rendre pleinement opérationnel le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et de faciliter la conduite de ses missions de surveillance et de vérification. Je recommanderais d'investir davantage dans le Mécanisme afin d'égaler strictement le niveau d'engagement des deux gouvernements dans la mise en œuvre de leurs accords.

37. J'exhorte les parties à organiser régulièrement des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei, qui ne s'est pas réuni depuis mars 2015, afin de progresser dans l »application de l'Accord du 20 juin 2011. Outre qu'il est plus que temps, il s'agit d'une première étape nécessaire pour que les intentions des deux gouvernements concernant l'administration conjointe et le maintien de l'ordre à Abyei puissent commencer à se concrétiser, dans l'attente d'un accord sur le statut définitif d'Abyei.

38. Je demande au Soudan et au Soudan du Sud de procéder au retrait complet et définitif de toutes les forces non autorisées de la zone d'Abyei et de s'efforcer d'instaurer un environnement sécuritaire en mettant en place le Service de police d'Abyei. Je prie instamment le Gouvernement soudanais de prendre de nouvelles mesures pour assurer la sécurité des exploitations pétrolières afin de remplacer les policiers soudanais armés présents dans le complexe pétrolier de Diffra. Je demande également au Soudan du Sud d'empêcher des éléments armés de pénétrer dans la zone d'Abyei.

39. Je continue d'être encouragé par l'initiative prise par les communautés Ngok Dinka et Misseriya de tenir des réunions du Comité mixte pour la paix dans la zone d'Abyei et je félicite la FISNUA pour le rôle de facilitation qu'elle a joué à cet effet. Grâce à l'esprit constructif de ces réunions, la migration inverse s'est déroulée de manière pacifique après une saison de migration relativement paisible, marquée par le partage des pâturages et l'indemnisation des victimes d'actes criminels. Une autorégulation accrue de la part des deux communautés a permis d'inscrire dans la durée les initiatives de paix. L'approbation des activités des comités pour la paix par les chefs traditionnels des deux parties a permis d'inscrire dans la durée les initiatives de paix au niveau local. J'encourage les deux gouvernements à transformer ces initiatives de paix en un processus politique viable, en créant les entités conjointes prévues par l'Accord de juin 2011.

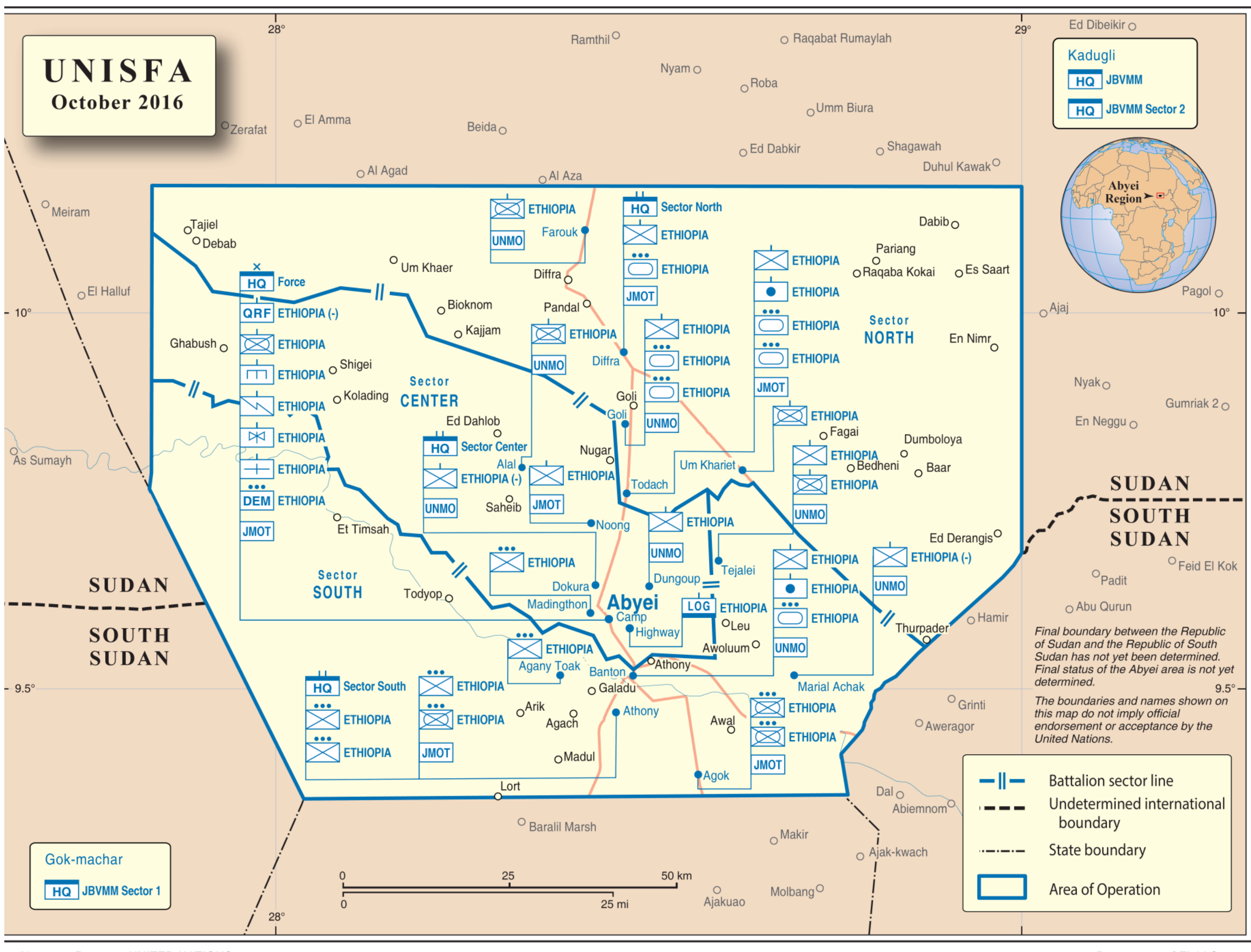
40. Le symbole le plus visible des efforts faits par les des deux communautés pour favoriser la réconciliation est la reprise des activités commerciales à Amiet dans le secteur central. Le marché commun résulte de l'engagement soutenu de la FISNUA envers les deux comités pour la paix au niveau local, et il a contribué à améliorer l'accessibilité aux produits de base et à en réduire le coût dans la région. Même si la situation en matière de sécurité a été marquée par de nombreux incidents autour du marché commun, sa réouverture après un mois et demi de suspension temporaire est un signe encourageant de la résilience du processus de paix au niveau local. J'invite les deux parties à maintenir cet esprit de coopération lorsqu'elles décideront du futur emplacement permanent du marché commun.

41. J'engage de nouveau les autorités soudanaises à fournir un appui accru à la FISNUA. La délivrance rapide de visas au personnel de la FISNUA est essentielle à l'efficacité de la mission. En particulier, je voudrais souligner avec une vive préoccupation que la composante police n'est pas en mesure de fonctionner efficacement compte tenu du niveau actuel de ses effectifs. D'avril 2015 à fin

septembre 2016, le Gouvernement soudanais n'a accédé à aucune demande de visa en vue du déploiement de nouveaux effectifs de police pour la FISNUA, et cette dernière a été dans l'incapacité de remplacer ceux qui avaient achevé leur tour de service. Cette situation a sans nul doute sapé la capacité de la composante de police de la FISNUA, qui a joué un rôle clef dans le dialogue intercommunautaire et le maintien de l'état de droit en l'absence du Service de police d'Abyei. À cet égard, je me félicite du fait que, le 6 octobre, le Gouvernement a accordé 14 visas et autorisations de voyage demandés pour la composante de police de la FISNUA.

42. Je suis encouragé par les progrès importants que les deux communautés ont faits sur des questions qui touchent leurs populations et la réconciliation. Pourtant, il reste encore beaucoup à faire pour assurer l'application sans heurts des dispositions des accords du 20 juin 2011 et du 27 septembre 2012 portant sur les arrangements en matière de sécurité. Par conséquent, je recommande de proroger le mandat de la FISNUA pour une période supplémentaire de six mois pour aider les deux gouvernements à progresser dans la réalisation des objectifs qu'ils se sont eux-mêmes fixés dans ces accords.

43. En conclusion, je tiens à saluer les efforts de mon chef par intérim de la Mission et commandant de la Force, le général de division Hassen Ebrahim Mussa, et l'ensemble du personnel des Nations Unies, y compris les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, pour leur persévérance dans des circonstances difficiles. Je tiens également à exprimer ma gratitude à mon ancien Envoyé spécial, Haile Menkerios, et à mon Envoyé spécial nouvellement nommé, Nicholas Haysom, pour avoir fait avancer le processus politique. Enfin, je tiens à remercier l'ancien Président de l'Afrique du Sud et Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki, la Commission de l'Union africaine, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et le Gouvernement éthiopien pour leur appui constant et leur attachement à la recherche de la paix dans la zone d'Abyei.



ap No. 4467 Rev. 32 UNITED NATIONS
ctober 2016 (Colour)

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)